

Ministre du commerce — Evêque Laflèche, Trois-Rivières.

Ministre de la milice et de la défense — Archevêque Duhamel, Ottawa.

Secrétaire d'Etat — Evêque Emond, Valleyfield.

Sans portefeuille — Archevêque Fabre, Montréal.

Solliciteur-général — Archevêque O'Brien, Halifax.

Contrôleur des douanes — Evêque Moreau, St-Hyacinthe.

Contrôleur du revenu de l'intérieur — Pas encore choisi.

Ministre de l'agriculture — "Doc" Montague.

On se propose d'ouvrir toutes les séances du Conseil Privé, à l'avenir, par la grand'messe.

A part la dernière remarque, qui est certainement de très mauvais goût, nous comprenons mal pourquoi certains journaux se sont sentis hautement offusqués de cette ardoise gouvernementale.

L'idée de confier des postes politiques à des dignitaires ecclésiastiques n'est pas nouvelle et ne doit pas effaroucher les *castors*.

N'est-ce pas un *castor*, un ancien *castor*, ultramontain, n'en déplaise à la *Presse*, M. Israël Tarte, qui écrivait, il n'y a pas six mois, dans le *Cultivateur* :

Si nous avions dans la chambre des Communes quelques-uns de nos meilleurs prêtres canadiens-français, notre race et le clergé lui-même en retireraient d'immenses avantages. Croit-on que la présence sur des banquettes de députés de Mgr Bégin, de Mgr Laflamme, de M. l'abbé Mathieu, de M. le chanoine Bruchési, de M. le chanoine Archambault, de M. le grand-vicaire Gravel, de M. le curé Auclair, du Père Turgeon, du Père Garceau, du Père Désy, de M. Nantel, etc., serait une disgrâce pour nous ?

Ne serait-il pas intéressant, utile, à cette heure, d'avoir au milieu de nous Mgr l'archevêque de St-Boniface ?

Si Mgr Laflamme, de l'amitié duquel je m'honore, consent à se faire homme politique, j'irai le présenter à mes intelligents électeurs de l'Islet qui le nommeront député.

Les noms ne sont peut-être pas les mêmes les positions sont plus élevées, mais

nous ne voyons pas pourquoi la proposition de M. Sheppard lui vaut des insultes quand celle de M. Tarte a eu les honneurs d'une réponse — adverse, il est vrai, mais polie — de la part d'un membre même du clergé, collaborateur de la *Presse*.

Le gouvernement *castor* n'a rien qui nous effraie ; nous sommes habitués à la dure, les horions ne nous font pas peur ; et, d'ailleurs, nous aimons encore mieux avoir affaire aux *castors* conservateurs qu'aux *castors* libéraux, puisqu'il faudra toujours en avoir sur notre dos jusqu'à l'extermination finale.

Mais elle viendra, cette extermination, soyons-en sûrs.

Le *Petit Journal*, de Paris, le consolateur des concierges, recevait l'autre jour la lettre suivante d'un correspondant d'Avignon :

AVIGNON, 24 janvier.

Un chasseur a tué sur les bords du Rhône, dans les bois qui avoisinent le domaine des Issards, un *castor* femelle qui mesurait un mètre dix centimètres de longueur et pesait vingt-deux kilos. Il n'a pas fallu moins de quatre coups de feu pour abattre ce représentant d'une espèce animale à peu près disparue de notre région.

Il y a cependant un mois environ qu'un *castor* mâle fut rencontré et tué, sur les bords du Rhône encore, aux environs de Pont-Saint-Espirit.

Mais ce sont là de rares aubaines. Jadis les *castors* étaient relativement communs sur les rives du bas-Rhône et de la basse-Durance. Ils ne vivaient pas comme aujourd'hui à l'état isolé, mais en société, et construisaient des ouvrages dont il est fait mention dans les livres de l'époque. L'exploitation très active dont ils étaient l'objet les a fait à peu près disparaître.

Ce n'est point seulement à cause de leur précieuse fourrure que les *castors* étaient féroce-ment traqués ; leur chair fort agréable et délicate était recherchée des gourmets, et les moines chartreux de Caumont sur les rives de la Durance, avaient sollicité et obtenu le privilège d'en faire une sorte de charcuterie dont l'usage (en raison de l'existence semi-terrestre et semi-aquatique de l'animal) était permis les jours où